



Sujet de votation du 27.09.2020

Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (congé paternité)

Contexte

Devenir père est lié à de nombreuses émotions. Notre société moderne ne donne plus autant de crédit à la répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes. Ainsi, les hommes souhaitent également avoir plus de temps pour s'occuper et élever les enfants. Le congé paternité correspond à un besoin largement répandu. L'initiative « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille » demandait un congé paternité de 20 jours. Ils devaient pouvoir être pris de manière flexible au cours de la première année suivant la naissance. Les initiants ont retiré leur demande à condition que les bases légales d'un congé paternité de deux semaines entrent en vigueur (contre-projet du parlement). Selon la décision parlementaire de l'automne 2019, les pères peuvent prendre deux semaines de vacances payées au cours des six mois suivant la naissance. Celles-ci, tout comme le congé maternité, seraient financées au moyen des allocations pour perte de gain (APG). Les coûts estimés se montent à env. 229 millions de francs par année. Pour cela, les cotisations sociales doivent être augmentées de 0.06% et cela pour moitié à charge de l'employé et à moitié à charge de l'employeur. Jusqu'à l'adoption de l'initiative, le Code des obligations suisse prévoit un droit à des « jours et heures de congé ». La durée de cette période et sa rémunération ou non ne sont pas réglées. Cela signifie que la Suisse n'a pas de congé paternité (explicite) payé ou non. Plus de la moitié des salariés soumis à une convention collective de travail (CCT) travaillent dans des conditions accordant trois jours de congé, ou moins, à la naissance. Plus de cinq jours de congé paternité ne sont la règle que dans quelques grandes entreprises ou dans le secteur public. Toute personne pouvant se le permettre et ayant pour cela l'autorisation de son employeur, peut prendre un congé non payé. La grande majorité doit prendre des vacances. Le référendum a été lancé contre ce projet.

Arrière-plan du référendum.

Après de longs débats, le contre-projet indirect a été adopté au Parlement. Il prévoit deux semaines payées de congé paternité. Le référendum a été lancé contre cela par l'UDC ainsi que par des représentants isolés du PDC, du PLR, de l'UDF et des Vert 'libéraux. Ils ne veulent pas de coûts supplémentaires pour les entreprises et les employeurs.

Les électeurs voteront donc le 27 septembre 2020 sur un congé paternité de 10 jours.

Recommandation

Le Conseil national (129:62) et le Conseil des Etats (26:16) recommandent l'adoption du sujet. La délégation du PEV au Conseil national a également adopté ce sujet.

Arguments

Pour Le congé paternité maintenant!	Contre Congé paternité? NON, Streitgespräch Vaterschaftsurlaub (all.uniquement)
<ul style="list-style-type: none">• Construire et approfondir le lien avec l'enfant La période suivant la naissance est un moment important, pendant lequel les pères peuvent établir une relation forte avec l'enfant.• Les mères ont besoin de soutien De nombreux bébés viennent au monde par césarienne. La mère a besoin de repos après l'opération. 15% des mères souffrent de dépression post-natale. De plus, certaines mères ont d'autres enfants dont elles doivent s'occuper. Autant de situations plus faciles à gérer avec un congé paternité.• Les enfants profitent de leurs pères La recherche montre que les enfants de pères présents sont en meilleur santé, plus heureux et ont plus de réussite. Un engagement paternel précoce renforce la relation avec l'enfant pour toute la vie.• Meilleures chances professionnelles pour la femme Le congé paternité demande une répartition équitable du risque de l'emploi et de la carrière lié à la « création d'une famille ». Il renforce ainsi les perspectives professionnelles des femmes et contribue fortement à la continuité de l'emploi des femmes.• Congé paternité abordable Le congé paternité est abordable pour toutes les entreprises grâce à cette solution passant par les assurances sociales. La situation arbitraire prévalant actuellement peut être surmontée, tout le monde payant et recevant la même chose.	<ul style="list-style-type: none">• Ponctions salariales toujours plus élevées Il nous reste toujours moins d'argent pour vivre parce qu'on ponctionne toujours plus notre salaire durement gagné pour les impôts et les assurances sociales.• Tous doivent payer pour un petit nombre Avec cette nouvelle assurance sociale, tous doivent subir une nouvelle ponction salariale. Ainsi 10 jours de vacances peuvent être accordé à un petit nombre d'hommes lorsqu'ils deviennent père• Nouvelles charges pour les PME, les arts et métiers Nos PME et entreprises souffrent déjà aujourd'hui de coûts élevés. Ils devraient en plus payer deux semaines de vacances aux pères. Cela nuit à leur compétitivité.• L'Etat s'en mêle encore plus Les mères et les pères doivent décider sous leur propre responsabilité et selon leurs besoins comment ils font garder leurs enfants.• Pères engagés Si les pères prennent leur paternité au sérieux, ils ne réfléchissent pas une seconde s'ils souhaitent y investir leurs vacances. Ils le font naturellement.• Concilier vie professionnelle et vie familiale Pour une relation père-enfant durable, une conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est nécessaire à long terme ! L'association des employeurs souhaite agir pour cela en préconisant par exemple la déduction fiscale des coûts des frais de garde par des tiers.